

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2020/10/13/2020015995/justel>

Dossier numéro : 2020-10-13/08

Titre

13 OCTOBRE 2020. - Loi portant approbation de la décision 16645-(20/5) du Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International relative à l'amendement des Nouveaux Accords d'Emprunt

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 19-11-2020 page : 81512

Entrée en vigueur : 29-11-2020

Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

[Art. 2](#). La Belgique approuve la décision 16645-(20-5) du Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International du 16 janvier 2020 relative à l'amendement des Nouveaux Accords d'Emprunt, reproduite en annexe.

[ANNEXE.](#)

[Art.](#) N. Loi portant approbation de la décision 16645-(20/5) du Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International relative à l'amendement des Nouveaux Accords d'Emprunt(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 19-11-2020, p. 81513)